

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Lundi 04 Novembre 2024

Date de convocation

Le 21 Octobre 2024

Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17

Présents..... 10

Volants..... 11

DL-2024-18

Objet

Renouvellement de la
Convention d'Objectif
L'Ucie Services

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Novembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUZEZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, (donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN), Monsieur Jean-Noël DUPONT,

Étaient Absents :

Monsieur Frédéric DEROT, Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

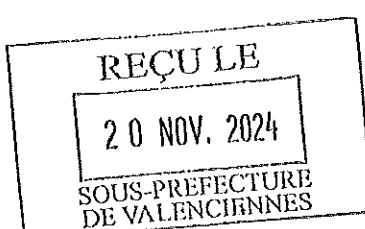
Exposé :

Vu le décret n°2001-495 du 6 Juin 2001 précisant que l'obligation de conclure une convention d'objectifs s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros,

Vu la précédente convention d'objectifs, votée en Conseil d'Administration le 25 Mars 2022, et conclue entre le CCAS de Marly et L'Ucie Services le 29 Mars 2022, d'une durée d'un an et renouvelable deux fois tacitement,

Considérant qu'en 2024 L'Ucie Services a réévalué ses tarifs - qui doivent apparaître dans la convention – en conséquence de quoi la précédente convention est caduque,

Considérant que le CCAS de Marly souhaite encore favoriser l'intervention, au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, d'une structure capable de réaliser des prestations de petites réparations et d'entretien des espaces verts



C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 04 Novembre 2024

Considérant qu'il souhaite également apporter son soutien à une structure associative favorisant l'intervention de personnes éloignées de l'emploi

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- De se prononcer sur le renouvellement, pour une année, de la convention d'objectif entre le CCAS de Marly et L'ucie Services.
- D'autoriser la signature de la Convention d'Objectif officialisant le partenariat entre le CCAS de Marly et l'Association L'ucie Services (voir Document en annexe).

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- Se prononce favorablement sur le renouvellement, pour une année, de la convention d'objectif entre le CCAS de Marly et L'ucie Services.
- Autorise la signature de la Convention d'Objectif officialisant le partenariat entre le CCAS de Marly et l'Association L'ucie Services (voir Document en annexe).

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.


Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 20/11/2024....
Document exécutoire à compter du 20/11/2024
Notifié à l'intéressé le
lublié le 25/03/2025

